Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 878

Artikel: Portez armes, reposez armes
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019832

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Portez armes, reposez armes

■ (*ag*) L'UDC propose une refonte des Départements fédéraux et, partant de l'idée que les diplomates et les militaires ont un but commun "assurer l'indépendance nationale", suggère de faire de la Défense et des Affaires étrangères deux services d'un Département "roulez-tambours-autour-du-tapis-vert".
Le raisonnement est obtus. A se demander si ce parti est digne d'être promu encore en classe gouvernementale.
Le point de départ est une appréciation administrative. La protection de l'environnement est une tâche lourde, donc il faut en faire un département à part entière et, comme une des sept cases doit préalablement être libérée, surgit l'idée simpliste de fusionner Relations extérieures et Militaire où il y aurait "moins à faire". Ainsi le travail administratif devient le critère du poids et de la responsabilité politique.

A l'heure de la redistribution des cartes nucléaires, à l'heure d'un désarmement partiel qui concerne d'abord l'Europe, à l'heure de l'endettement du tiers monde et de la détresse de centaines de millions d'hommes, à l'heure de l'Europe, ces grands dossiers, qui vont impliquer pour la Suisse des choix historiques, sont jugés peu de chose: un seul magistrat fera bien l'affaire à lui tout seul.
Le militarisme n'est pas une des caractéristiques de DP. Mais il faut s'étonner – et J.D. Delley l'a fait dans nos colonnes – qu'on considère le DMF comme un département strapontin. Il est pourtant de tous le plus budgétivore. Et les milliards mis en jeu intéressent au premier chef tout un lobby industriel. L'armée a sa structure propre, sa prétention à la compétence professionnelle. Il importe donc qu'un interlocuteur civil, un magistrat doué de pouvoir et d'autorité s'impose aussi bien à l'état-major qu'aux fabricants d'armes.
Mais surtout – et la proposition UDC est, dans sa balourdise, révélatrice d'un état d'esprit général – la Suisse mesure mal l'enjeu européen.
Le rapport du Conseil fédéral sur les relations futures de la Suisse avec le grand marché unique de l'Europe des douze a été confié au département de l'Economie. C'est dans la tradition. L'Europe a toujours été perçue en termes de libre-échange. Mais cette approche a épuisé une grande partie de ses possibilités. En 1972, nous avons obtenu l'abolition des barrières douanières pour les produits industriels (demeure, il est vrai, et cela fera problème, la TVA). Quant à l'agriculture, elle produit à des prix de 40% supérieurs à ceux de la Communauté; elle doit durablement être mise à l'abri de la libre concurrence. L'approche économique a donc ses limites étroites.
L'Europe pourtant nous remet plus profondément en cause.
Nous avons à prouver notre capacité de collaborer dans les domaines les plus divers: la recherche, la culture, la protection de l'environnement, les transports, la monnaie, les relations régionales, etc...
Dans d'autres secteurs nous aurons à reviser notre égoïsme: absence d'entraide dans la lutte contre la fraude fiscale, fiscalité quasi déloyale, d'un point de vue communautaire, pour certains types de sociétés, aide internationale en faveur du tiers monde encore insuffisante.
En un mot, si nous prenons l'Europe au sérieux, tous les départements seront intéressés.
Qui coordonnera cet examen général préalable à toute négociation avec l'Europe? Pratiquement l'ensemble du collège est concerné. Ce pourrait donc être une tâche présidentielle. Mais le turnus annuel coupe toute continuité. La responsabilité coordinatrice devrait incomber au ministre des Affaires extérieures. Vouloir affaiblir son rôle, c'est, d'emblée, faire un préchoix et vouloir ne négocier avec l'Europe que nos intérêts mercantiles.
Les partisans du "moins d'Etat" aiment à dire que l'Etat doit d'abord assumer pleinement ses devoirs fondamentaux: sécurité, justice, relations étrangères, défense. Curieux de voir des partisans de cette thèse considérer comme "petit boulot" deux de ces tâches fondamentales.
Certes il s'agit d'une proposition pré-électorale, destinée, dans la démagogie environnementiste ambiante, à se faire remarquer: créons le département de l'environnement! Quitte à laisser passer, sous notre nez, le train de l'Europe.

Encore une prise de tabac

■ (*réd*) Les calculs d'un indice des prix sans tabac (DP 877) auraient mérité un commentaire plus poussé. Car si l'écart actuel est faible (- 0,05% – et non pas 0,5% comme une coquille dans le titre nous l'a fait écrire), on comprend mal l'intérêt de la Communauté européenne pour la mise sur pied d'un indice sans tabac afin d'éviter une poussée inflationniste, en cas de hausse destinée à freiner le tabagisme. On devrait présenter les choses de la manière suivante. Si, en Suisse, le prix du tabac doublait par rapport à juin 1987, les autres prix restant constants, l'indice du tabac serait de 238 et l'indice général passerait à 110,10.
L'augmentation de l'indice des prix serait donc de 0,54% (sans coquille de virgule, cette fois).
A supposer que l'ensemble de la masse salariale soit indexée sur le nouvel indice – masse de 140 milliards – elle devrait être augmentée de 756 millions. Or 756 millions de salaires, ce n'est pas quasi rien!

La paix au bout du fil

■ En réponse à une question ordinaire d'Yvette Jaggi, le Conseil fédéral annonce que la prochaine édition des annuaires téléphoniques contiendra les indications utiles pour les abonnés qui désirent échapper aux appels des vendeurs par téléphone. Le premier postulat demandant la création d'une liste du refus avait été déposé en 81.